

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Abdurrahman	Abdul Jabbar	Services financiers Groupe Investors inc.	2010-05-07
Aknadosian	Anni	Gestion MD limitée	2010-05-08
Alepin-Côté	Suzanne	Manulife Securities Investment Services Inc.	2010-05-05
Asselin	Dominique	Richardson GMP Limitée	2010-05-04
Baillargeon	Nicole	Services financiers Groupe Investors inc.	2010-05-03
Beaupré	Richard	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-07
Beauregard	Annie	Services financiers Groupe Investors inc.	2010-05-03
Belisle	Mélanie	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-05-06
Belzile	Josée	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-04
Bergeron	Clairette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-03
Bilodeau	Simone	Placements Banque Nationale inc.	2010-05-05
Boissé	Lucie	Mica Capital Inc.	2010-04-30
Boustany	Georges	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-05-01
Breton	Geneviève	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-05-04
Brousseau	Marc	Promutuel capital cabinet de services financiers inc.	2010-05-10
Cauchon	Charles	Services financiers Groupe Investors inc.	2010-05-03
Châteauneuf	Carl	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-07
Cheng	Ching-Chih	Promutuel capital cabinet de services financiers inc.	2010-05-11
Chouinard	Yanik	Placements CIBC inc.	2010-05-03
Chounan	Fritzner	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-04-30
Corno	Anne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-10
Croteau	Maude	Placements CIBC inc.	2010-05-07
Cyr	Claude	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-03
Daoust	Lyne	Desjardins sécurité financière investissements inc	2010-05-10
Dattilo	Giovanni	Marchés des Capitaux Genuity	2010-05-07
De Angelis	Dorothee	Placements Banque Nationale inc.	2010-05-07
De Pessemier	Michel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Delage	Dominique	Manulife Securities Investment Services Inc.	2010-04-30
Delage	Dominique Yvan	Placements Manuvie incorporée	2010-04-30
Desjardins	Jean-François	Marchés des Capitaux Genuity	2010-05-07
Dufresne	Jean-François	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-04-28
Fiset-Tremblay	Stéphanie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-04-16
Fontaine	Line	CABN Placements inc.	2010-05-04
Francoeur	Marie-Noëlle	Placements Banque Nationale inc.	2010-04-27
Gagné	Diane	Placements Banque Nationale inc.	2010-04-30
Girard	Patricia	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-03
Giroux	Guillaume	Services financiers Groupe Investors inc.	2010-04-30
Greenspon	Robert	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2010-04-30
Grimard	Lucie	BMO investissements inc.	2010-05-03
Hebert	Pascal	Services financiers Groupe Investors inc.	2010-05-04
Imbeau	Pascale	Demers valeurs mobilières inc.	2010-05-07
Jacques	Clémence	Placements Banque Nationale inc.	2010-05-05
Jean	Bernard	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-06
Katsiyianis	Nicolas	Marchés des Capitaux Genuity	2010-05-07
Lai	Chi Ko	BMO investissements inc.	2010-05-06
Lamontagne	Josée	Marchés mondiaux CIBC inc.	2010-05-03
Lantagne	Lise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-05
Laverdière	Maude	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-04-23
Lefebvre	Yvan	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-10
Mailloux	Valérie	Financière Banque Nationale inc.	2010-04-30
Martel	Marilyn	Placements CIBC inc.	2010-05-06
Martineau	Yves	Placements Banque Nationale inc..	2010-05-11
Mccormick	John Daniel	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2010-04-26
Medeiros	Antonio	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2010-05-01
Merulla	Jacques	Maoki Inc.	2010-05-01
Michel	Alain	Marchés des Capitaux Genuity	2010-05-07
Moisanu	Claudia	Services d'investissement TD inc.	2010-05-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Monaghan	James	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-04-30
Morin	Stephan	Demers valeurs mobilières inc.	2010-05-07
Nepton	Josee	Placements Scotia inc.	2010-04-30
Onipoh	Komlan	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-04-29
Ostiguy	Alain	Financière Banque Nationale inc.	2010-04-30
Palazzo	John	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2010-05-10
Palmieri	Michele	Scotia Capitaux inc.	2010-04-29
Parent	Sophie	Placements Scotia inc.	2010-05-06
Portella	Raymond	Services financiers Groupe Investors inc.	2010-02-26
Qaderi	Mansur	Services d'investissement TD inc.	2010-05-03
Regis	Franck	Placements Banque Nationale inc.	2010-05-01
Ricci	Luigi	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2010-05-03
Rochon	Jean-Yves	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-04-30
Roy	Marjolaine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-05
Sabourin	Véronique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-03
Savard	Robert	Maoki Inc.	2010-05-01
Serghini	Rachid	Courtage Direct Banque Nationale inc.	2010-05-10
Shink	Line	Placements Banque Nationale inc.	2010-04-30
Simard	Vincent	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-03
Smith	Karine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-07
Sodaymay	Fritz Errick	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-05-10
Turcotte	Berthe-Hélène	Services financiers Eterna inc.	2010-04-01
Voyer	Christiane	Richardson GMP Limitée	2010-05-04

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Chevrier	Jean-Pierre	Gestion de Capitaux Bull inc	2010-05-08
Desjardins	Yves	Conseillers en gestion Globale State Street ltée.	2010-04-30
Lacombe	Nicole	Gestion De Portfeuille Natcan Inc.	2010-04-30

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
106764	Beauvais	Andrée	3B	2010-05-11
107259	Ciminelli	Alessandro	1A, 2A	2010-05-06
112398	Fontaine	Line	1A	2010-05-07
113913	Gaudreault	Réal	1A	2010-05-06
116739	Huot	Lucie	4A	2010-05-05
118579	Laliberté	Lucie	4A	2010-05-05
118784	Lamond	André	1A	2010-05-11
120532	Leclerc	Jacques Laurent	4A	2010-05-05
123520	Medeiros	Antonio	1A, 2A	2010-05-06
127404	Poirier	Mélanie	4B	2010-05-11
139148	Verreault	Michel	1A, 2A	2010-05-06
139459	Bombardier	Johanne	5B	2010-05-10
139990	Lépine	Robert	5A	2010-05-07
141419	Bendayan	Sonia	4B	2010-05-05
143145	Ratté	Sylvie	3A	2010-05-06
151712	Meloche	Linda	1A	2010-05-11
153081	Beaudry	Sophie	4B	2010-05-06
156541	Plante	Christiane	3A	2010-05-05
158002	Jones	Denise	4A	2010-05-06
159288	Beauchamp	Guy	1A	2010-05-06
161701	Bessette	Josée	4A	2010-05-11
166243	Boulerice	Ginette	5B	2010-05-11
167906	Bélangier	Isabelle	3A	2010-05-10
168381	Filion	Jean-François	4A	2010-05-06
168490	Martel	Guillaume	4B	2010-05-05
169077	Hébert	Pascal	1A	2010-05-11
169703	Blonval	Javier	1A	2010-05-05
170422	Léger	Jean-Sébastien	5A	2010-05-07
171274	Villamor	Imelda Guevarra	1A	2010-05-11
172018	Gauthier	Maxime	1A	2010-05-06
175507	Gagné	Bruno	3B	2010-05-10
176496	Lavoie	Yves	5B	2010-05-05

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
176971	Picard	Francis	1A	2010-05-11
177237	Bélangier	Eric	1B	2010-05-10
177594	Kamana	Jean-Pierre	1A, 4C	2010-05-11
180171	Doyon	Liza	1A	2010-05-06
180490	Joly	Jacinthe	4B	2010-05-05
180810	Lindor	Karline	3B	2010-05-05
181947	Ndao	Momath	1A	2010-05-05
182815	Beauregard	Annie	1A	2010-05-10
182997	Lapierre	Chantal	2B	2010-05-05
184126	Colecchio	Mario	1A	2010-05-06
184248	Vallée	Richard	1A	2010-05-06
184575	Pichette	Gabriel	1A	2010-05-11
184819	Lemoine	Maude	1B	2010-05-10
184936	Yemeli Tumene	Leopold	1A	2010-05-06
184962	René	Sylvio	1A	2010-05-06
185123	Ouellet	Nancy	1B	2010-05-10
185124	Robitaille	Cassandra	1A	2010-05-06
185342	Dossou	Lionel	1A	2010-05-06
185646	Kirkwood	Vanessa	1B	2010-05-10
186214	Patry-Turgeon	Myrienne	1B	2010-05-11
186479	Tairi	Ouahib	1A	2010-05-06
186535	Wilson	Tasha	1B	2010-05-10
186754	Hurtado	Mavith	4B	2010-05-05

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337

Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
102129	Bélanger	Michèle	3A	2010-05-01
104959	Boyer	Sophie	3A	2010-05-01
108253	Courteau	Dianne	3A	2010-05-01
111096	Duford	Johanne	3A	2010-05-01
111782	Émond	Aldéo	1A,2A,6	2010-05-01
111856	Éthier	Yvon	1A	2010-05-01
111874	Exilus	Georges	1A	2010-05-01
111924	Falardeau	Linda	6	2010-05-01
111928	Falciglia	Antonio	6	2010-05-01
112020	Faucher	Richard	1A	2010-05-01
112043	Fauteux	Sophie	6	2010-05-01
112061	Febbrari Brassard	Céline	1A	2010-05-01
112091	Ferland	Cécile	1A	2010-05-01
112187	Filion	Jacques	1A	2010-05-01
112286	Fisette	Roland	4A	2010-05-01
112297	Fitzpatrick	James	6	2010-05-01
112309	Flamand	Pierre	1A,2A	2010-05-01
112349	Flynn	John	6	2010-05-01
112375	Fontaine	Carole	2A	2010-05-01
112388	Fontaine	Germain	2A	2010-05-01
112390	Fontaine	Jean-Luc	1A,2A,6	2010-05-01
112449	Forester	Georges	1A,2A	2010-05-01
112547	Fortier	Marcel	1A,2B	2010-05-01
112594	Fortin	Claire	6	2010-05-01
112645	Fortin	Jean	4A,E	2010-05-01
112763	Fougère	Stéphanie	4A	2010-05-01
112849	Fournier	Nathalie	1A	2010-05-01
112888	Frances	Robert	1A	2010-05-01
112891	Franciscout	Caroline	3A	2010-05-01
112920	Frappier	Luc	1A,2A	2010-05-01
112922	Frappier	Marie-Claude	4A	2010-05-01
113040	Frigon	Michel	6	2010-05-01
113118	Gagné	Caroline	6	2010-05-01
113178	Gagné	Josée	6	2010-05-01
113188	Gagné	Louise	6	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
113274	Gagnon	Brigitte	6	2010-05-01
113292	Gagnon	Christyne	6	2010-05-01
113308	Gagnon	Daniel	6	2010-05-01
113309	Gagnon	Daniel	2B	2010-05-01
113414	Gagnon	Jean-Yves	6	2010-05-01
113567	Gagnon	Serge André	5A	2010-05-01
113640	Galle	Raffaele	4A	2010-05-01
113643	Gallichan	Alain	6	2010-05-01
113661	Gamache	Lucie	1A,2A	2010-05-01
113697	Garceau	Carolle	2A	2010-05-01
113785	Garon	Rodrigue	1A	2010-05-01
113817	Gaudelli	Giovanni	6	2010-05-01
113834	Gaudet	Lise	3A	2010-05-01
113845	Gaudette	Daniel	3A	2010-05-01
113856	Gaudreau	Charles	1A	2010-05-01
113881	Gaudreau	Stéphane	1A	2010-05-01
113883	Gaudreault	Aline	6	2010-05-01
113973	Gauthier	Daniel	1A	2010-05-01
114070	Gauthier	Michel	1A,2A,6	2010-05-01
114081	Gauthier	Murielle	1A	2010-05-01
114150	Gauvin	Louis	1A	2010-05-01
114169	Gebrayel	Marwan	1A,2A	2010-05-01
114170	Gédéon	Nouhad	1A	2010-05-01
114257	Gendron	Nicole	4B	2010-05-01
114307	Gentes	Bernadette	3B	2010-05-01
114490	Giguère	Louise	1A	2010-05-01
114561	Gilbert	Reynald	1A	2010-05-01
114692	Girard	Jean-Guy	2A	2010-05-01
114718	Girard	Lyne	1A	2010-05-01
114735	Girard	Patricia	1A,2A	2010-05-01
114797	Giroux	Daniel	4A	2010-05-01
114895	Gobeil	Gilles	2B	2010-05-01
114930	Godbout	Serge	4A	2010-05-01
114951	Godin	René	5A	2010-05-01
114952	Godin	Roméo	6	2010-05-01
115021	Gosselin	France	1A,2A	2010-05-01
115023	Gosselin	Francine	1A	2010-05-01
115025	Gosselin	Georges	2A	2010-05-01
115055	Gosselin	Michel	1A,6	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
115077	Gosselin	Sonia	2A	2010-05-01
115200	Goyer	André	2A	2010-05-01
115224	Goyette	Marc	1A	2010-05-01
115323	Gravel	Madeleine	4A	2010-05-01
115390	Grégoire	Éric	1B	2010-05-01
115433	Grenier	Charles	1A	2010-05-01
115474	Grenier	Monique	1A	2010-05-01
115584	Grossman	Barry	6	2010-05-01
115597	Groulx	Paul	4A	2010-05-01
115654	Guay	Paule-Hélène	4A	2010-05-01
115673	Guénette	André	4A	2010-05-01
115706	Guérin	Lucien	1A	2010-05-01
115753	Guguy	Raymond	6	2010-05-01
115802	Guillemette	Dany	2A	2010-05-01
115811	Guillemette	Jacques	2B	2010-05-01
115853	Guimond	Michel	1A	2010-05-01
115878	Guindon	Murielle	2B	2010-05-01
115886	Guindon-Lachapelle	Éloïse	1A	2010-05-01
115897	Gunn	Michel	2A	2010-05-01
115904	Gurreri	Raimondo	4A	2010-05-01
115906	Gurreri	Stella	4A	2010-05-01
116870	Jackmino	Joan	3A	2010-05-01
118811	Lamontagne	Luc	3A	2010-05-01
123395	McCabe	Carmen	3A	2010-05-01
124247	Goldenone	Dora	1A	2010-05-01
125846	Paradis	Carole	3A	2010-05-01
131168	Smith	Susy L.	3A	2010-05-01
131478	St-Jean	Monic	3A	2010-05-01
134186	Viau	Gilles	3A	2010-05-01
135069	Gagnon	Jean	6	2010-05-01
135319	Faucher	Denis	1A	2010-05-01
135403	Garcia	Antoine	5A	2010-05-01
135604	Grignon	Marie-Pierre	4A	2010-05-01
135634	Fréchette	Christian	1A	2010-05-01
136917	Chalifoux	Robert	5A	2010-05-01
136923	Couture	Alain B.	5A	2010-05-01
136925	Dubreuil	Chantale	5A	2010-05-01
136971	Jacques	Patrick	5A	2010-05-01
136979	Michaud	Elizabeth	5A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
137115	Mayer	Chantal	3A	2010-05-01
137125	Pépin	Denis	5A	2010-05-01
137152	Savard	Michel	5A	2010-05-01
138314	Faustini	Marcella	5A	2010-05-01
138427	Fillion	Steve	1A	2010-05-01
138773	Gagnon	André	3A	2010-05-01
139075	Gingras	Kathleen	6	2010-05-01
139143	El Hattab	Abdelkhalek	1A	2010-05-01
139262	Ethier	Suzanne	5A	2010-05-01
139337	Fafard	Yannick	5A	2010-05-01
139580	Émond	Céline	3A	2010-05-01
140282	Fontaine	France	5C	2010-05-01
140296	Giguère	Jean	5A	2010-05-01
140591	Girard	Patricia	6	2010-05-01
141247	Gauvin	Isabelle	2B	2010-05-01
141597	Gauthier	Lynda	6	2010-05-01
142132	Martin	Mélanie	3B	2010-05-01
142396	Gaudet	France	1A	2010-05-01
142400	Fortin	Denis	1A	2010-05-01
142863	Gariépy	Martine	1A	2010-05-01
143706	Ferland	Serge	6	2010-05-01
143941	Cusson	Alexandre	5A	2010-05-01
143967	Marceau	Louise	5A	2010-05-01
144475	El Farj	Adil	6	2010-05-01
144614	Giancola	Patricia	6	2010-05-01
144749	Guay	Daniel	1A	2010-05-01
145416	Garneau	Denis	3A	2010-05-01
145888	Evrard	Nathalie	1A	2010-05-01
146406	Francoeur	Johanne	1A	2010-05-01
147300	Dumas	Valérie	3B	2010-05-01
149402	Groulx	Sébastien	1A	2010-05-01
149790	Gobeil	David	1A	2010-05-01
150849	Germain	Nicole	1A	2010-05-01
151172	Gagnon	Nathalie	1A	2010-05-01
151340	Giguère	Michel	2B	2010-05-01
151404	Bhérier	Véronique	3B	2010-05-01
151682	Gauthier	Véronica	1A	2010-05-01
151814	Falardeau	Sébastien	5A	2010-05-01
151972	Elie	Cynthia	5A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
152121	Emond	Denise	1A	2010-05-01
153345	Gagné	Nathalie	2B	2010-05-01
153678	Goulet	Linda	4A	2010-05-01
154551	Blackburn	Nancy	3B	2010-05-01
154817	Gaulin	Julie	3B	2010-05-01
155674	Paris	Liette	3B	2010-05-01
156496	Godin	Josée	3A	2010-05-01
156562	Gauvreau	Michel	1A	2010-05-01
157406	Garboub	Laila	3B	2010-05-01
157498	Falardeau	Geneviève	3B	2010-05-01
157592	Elzaied	Anne-Marie	6	2010-05-01
157970	Garreau	Edith	1A	2010-05-01
158294	Guy	Marielle	4A	2010-05-01
158667	Dugal	Mylène	3B	2010-05-01
159172	Guindon	Marie-Josée	6	2010-05-01
159753	Bourque	Alexandre	4A	2010-05-01
160052	Fournier	Manon	2C	2010-05-01
160239	El-Kouzi	Hicham	1A	2010-05-01
160310	Gosselin	Anik	1A	2010-05-01
160432	Gheorghiu	Bogdan	1A	2010-05-01
160885	Fortin	Dino	1A	2010-05-01
161121	Thibault	Audrey	3B	2010-05-01
161196	Grenier	Manon	4A	2010-05-01
161497	Fleury-Deschênes	Carl	1A,4A	2010-05-01
161499	Fortin	Pierre-Luc	1A	2010-05-01
161542	Guilbeault	Geneviève	1A	2010-05-01
161692	Gagné	Yvan	1A	2010-05-01
161822	Gélinas	Christine	1A	2010-05-01
162036	Guillaume-Sam	Nadia	1A	2010-05-01
162152	Galeno	Vito	1A	2010-05-01
162181	Fournier	Sylvie	1A	2010-05-01
162368	Guillaume	Nathalie	1A	2010-05-01
162453	Forest	Lise	4B	2010-05-01
163252	Giannakopoulos	Jimys	1A,2B	2010-05-01
163457	Gagnon	Stéphane	1A	2010-05-01
163615	Ferland	Christine	3B	2010-05-01
164137	Gauthier	Joan	1A	2010-05-01
164374	Pelletier	Myriam	3B	2010-05-01
164483	Gelin	Bien-Aimé	1A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
164666	Fowler	Robert	1A	2010-05-01
165898	Gagnon	Steeve	5B	2010-05-01
166264	Hamilton	Karine	5B	2010-05-01
166352	Erdei	Andrea	3B	2010-05-01
166534	Guénette	Daniel	1A	2010-05-01
167310	Gravel	Martine	4B	2010-05-01
167371	El Amzaoui	Mohamed	4B	2010-05-01
167689	Girard	Marie-France	5A	2010-05-01
167895	Gauthier	Rachel	1A	2010-05-01
167992	Gassi	Azzedine	3A	2010-05-01
168200	Gagnon	Josée	1A	2010-05-01
168322	Fontaine	Pierre-Marc	6	2010-05-01
168634	Ettajani	Abdelkebir	1A	2010-05-01
168820	Goulet	Marie-Eve	1A	2010-05-01
168994	Gauthier	Daniel	1A	2010-05-01
169275	Grondin	Geneviève	1A	2010-05-01
169311	Gagnon	Jonathan	1A	2010-05-01
169472	Gagnon	Maude	1A	2010-05-01
169737	Gagnon	Carl	5B	2010-05-01
169868	Gagné	Marie-Lou	4A	2010-05-01
169936	Guay	Chantale	4B	2010-05-01
170023	Fleury	Érika	1A	2010-05-01
170135	Gallant	Pascal	1A	2010-05-01
170306	Elbaz-Sellam	Yardena	1A	2010-05-01
170552	Maheu	Julie	3B	2010-05-01
170612	Gratton	Céline	1B	2010-05-01
170722	Goyette	Christine	4C	2010-05-01
170921	Grondin	Nadia	3A	2010-05-01
170950	Gamache	Réjean	5B	2010-05-01
171289	Groudetskaia	Larissa	1A	2010-05-01
171410	Julien	Stéphanie	3B	2010-05-01
171423	Gendron	Alain	1A	2010-05-01
171480	Grandmont	Serge	1B	2010-05-01
171577	Gamache	Luc	4B	2010-05-01
171644	Guay	Stéphane	5B	2010-05-01
171697	Gaafar	Hussein	1A	2010-05-01
171896	Gagnon	Lisette	1A	2010-05-01
172058	Garcia	Patrice	4B	2010-05-01
172084	Goudreault	Jocelyn	1A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
172458	Guillemette	Jean-Olivier	1A	2010-05-01
172716	Gagné	Frédérique	1A	2010-05-01
172841	Fortuné	Djénnann Pascale	1A	2010-05-01
173069	Gao	Jing	1A	2010-05-01
173110	Gohier	Vanessa	3B	2010-05-01
173364	Guervil	Luenza	1A	2010-05-01
173374	Giroux	Sylvie	4B	2010-05-01
173431	Girard	Eric	1A	2010-05-01
173481	Greig	Steven	1A	2010-05-01
173898	Goulet	Jean-Sébastien	1A	2010-05-01
174027	El-Ramly	Mahmoud	1A	2010-05-01
174218	Galipeau	Marlyne	1A	2010-05-01
174362	Paquette	Vicky	4B	2010-05-01
174623	Guénard	Line	1A	2010-05-01
174731	Fang	Hong	1A	2010-05-01
174820	Gaumont	Berchmans	4C	2010-05-01
175112	Filistin	Sadrack	1A	2010-05-01
175122	Furlan	Sophie	1A	2010-05-01
175207	Genest	Katerine	3B	2010-05-01
175385	Guitard	Maxime	1A	2010-05-01
175716	Francoeur	Joanie	1A	2010-05-01
175843	Giguère	Dany	1B	2010-05-01
176053	Poirier-Gobeil	Yannick	5A	2010-05-01
176054	Rocheleau	Karine	5B	2010-05-01
176381	Gosselin	Jean-Pierre	1A	2010-05-01
176608	Lasfar	Nawal	3B	2010-05-01
176754	Grenier	Isabelle	1A	2010-05-01
176827	Girard	Jacinthe	1A	2010-05-01
177012	Gagné	Audrey	5B	2010-05-01
177247	Grenier	Gabrielle	1A	2010-05-01
177271	Gagnon	Maurice	4B	2010-05-01
177311	Foley	Kevin	1A	2010-05-01
177512	Donoso Gutierrez	Mauricio	3B	2010-05-01
177572	El Afif	Kamal	1A	2010-05-01
177845	El Maaoua	Safia	1A	2010-05-01
177865	Fournier Rioux	Jessica	1A	2010-05-01
177882	Guérin	Émilie	1A	2010-05-01
178384	Frass	Jean-Sébastien	4B	2010-05-01
178434	Giaccari	Jennifer	1A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
178561	Guérard	Benoît	6	2010-05-01
178563	Fortin	Janick	1B	2010-05-01
178582	Gravel	Philippe	1A	2010-05-01
178723	Girard	Monia	5A	2010-05-01
178740	Ghaleb	Alex	1A	2010-05-01
178791	Fontaine	Roger	1A	2010-05-01
179405	Grenier	Stéphanie	1A	2010-05-01
179668	Feng	Liang	1A	2010-05-01
179699	Gravelle	Jean Sebastien	1A	2010-05-01
180042	Fenjiro	Abdelfattah	1A	2010-05-01
180146	Giguère	Félix	1A	2010-05-01
180172	Fournier	Alain	1A	2010-05-01
180211	Faucher	Rachel	4C	2010-05-01
180267	Fretwell	Stephen	1A,2A	2010-05-01
180396	Essiambre	Richard	1B	2010-05-01
180423	El-Chaer	Oussama	1A	2010-05-01
180480	Emond	Henriette	1B	2010-05-01
180547	Fournier	Jessica	1A	2010-05-01
180637	Farooq	Aliya	1A	2010-05-01
180729	El Berrak	Ahmed	1A	2010-05-01
180777	El Abssi	Mohamed	1A	2010-05-01
180901	Gaulin	Lysane	1A	2010-05-01
180957	Espinal	Ana Luisa	1A	2010-05-01
180958	Ferland	Dominic	1A	2010-05-01
180974	Gagné	Véronique	1A	2010-05-01
180999	Fleury	Marie-Pierre	1A	2010-05-01
181004	Galipeau	Jonathan	1A	2010-05-01
181030	Elouazzani	Mohammed	1A	2010-05-01
181031	Gagnon	Olivier	1A	2010-05-01
181082	Gamache	Francine	5A	2010-05-01
181104	Garand	Eric	1A	2010-05-01
181106	Gargare	Amal	4A	2010-05-01
181140	Gagné	Samuel	1B	2010-05-01
181141	Gallant	Emilye	1B	2010-05-01
181225	Guecioueur	Cherifa	4A	2010-05-01
181313	Filippi	Maria	1A	2010-05-01
181413	Gasse	Mylène	4B	2010-05-01
181529	East	Marilyne	1B	2010-05-01
181536	Gagné	Mélanie	1B	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
181589	Gnahore	Grekou Sylvain	1A	2010-05-01
181601	Guesmia	Kamel	5B	2010-05-01
181758	Guillemette	Mélisa Karine	1A	2010-05-01
181816	Estime	Hereaux	1A	2010-05-01
181818	Grondin	Jesse	1A	2010-05-01
181861	Leclerc	Marie-Andrée	3B	2010-05-01
181922	Gariépy	Roland	1A	2010-05-01
181973	Gresser	Daphney	5A	2010-05-01
182046	Gagné	Jean-François	5B	2010-05-01
182058	Goulet	Michael	1B	2010-05-01
182084	Gagnon	Annie	3B	2010-05-01
182098	Girouard	Carole	1A	2010-05-01
182154	Gagnon	Carolyne	1A	2010-05-01
182169	Germain	Aglaëe	1A	2010-05-01
182170	Giguère	Mélanie	1A	2010-05-01
182220	Gauthier Meloche	Isabelle	1A	2010-05-01
182233	Fontaine	Jessie	1B	2010-05-01
182254	Gamache	Martin	1A	2010-05-01
182377	Saleeb	Jennifer Ann	3B	2010-05-01
182432	Gamache	Yannick	1A	2010-05-01
182477	Gauthier	Marco	1A	2010-05-01
182519	Fournier-Richer	Pascal	4A	2010-05-01
182652	Emah Nseng	Line	1A	2010-05-01
182736	Giroux	Andréanne	1B	2010-05-01
182757	Fortin	Jean-François	1B	2010-05-01
182772	Foley	Steve	1A	2010-05-01
182831	Filion	Johanne	1B	2010-05-01
182888	Gagnon	Elyzabeth	1A	2010-05-01
183006	Gagnon	Mélanie	3B	2010-05-01
183032	Fréchette	Gilles	1A	2010-05-01
183147	Ethier	Sylvain	1A	2010-05-01
183168	Eckel	Richard	1A	2010-05-01
183206	Gagnon	Simon	1B	2010-05-01
183213	Guérin	Marc	1A	2010-05-01
183266	Gagnon	Nicole	1B	2010-05-01
183358	Ganpat-Sousa	Corey	1A	2010-05-01
183413	Gilbert	Pierre Alexandre	1A	2010-05-01
183438	El Mahboub	Hajar	1B	2010-05-01
183463	Etienne	Stanley	3B	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
183510	Girard	Louise	1A	2010-05-01
183733	Genest	Vincent	3B	2010-05-01
183791	Gougeau	Jean-Philippe	3B	2010-05-01
183793	Guiba	Vidal Lebon	1A	2010-05-01
184199	Estimable	Merlyne	4B	2010-05-01
184445	Conan	Louise	3B	2010-05-01
184509	Genois	Nathalie	1B	2010-05-01
184510	Gnimou	Anasthasie Flora	1A	2010-05-01
184595	Emile-Romulus	Kettia	1A	2010-05-01
184607	Goulet	Yannick	1A	2010-05-01
184634	Gagnon	Marco	1A	2010-05-01
184688	Germain	Yves	1B	2010-05-01
184891	Girard-Fortier	Samuel	1A	2010-05-01
185045	Gervais-Vincent	Maxime	1A	2010-05-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Demers valeurs mobilières inc.	Morin	Stephan	2010-05-07
Les Partenaires Versant inc.	Mackay	Thomas	2010-05-10
Placements Manuvie incorporée	Delage	Dominique Yvan	2010-04-30

3.5.2 Les cessations d'activités

Suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
514392	Stanislav Karev	2010-PDIS-2247	Suspension	2010-04-16

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500780	Assurance R.J. Laws ltée	Assurance de dommages	2010-05-11
500824	Placements et Assurances Alexandel inc.	Assurance de personnes Planification financière	2010-05-10
502936	159831 Canada inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-05-07
504612	Assurances Jean-Jacques Lessard inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2010-05-05
505062	Services financiers Admifisc inc.	Assurance de personnes	2010-05-11
507811	Raymond Patry	Assurance de personnes	2010-05-11
508289	Carlo Perno	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-05-11
508509	9082-9953 Québec inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2010-05-11
513250	Solutions financières A. Coulombe inc.	Assurance de personnes	2010-05-07

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
514136	Momath Ndao	Assurance de personnes	2010-05-05
514483	Ayal Alalouf	Assurance de personnes	2010-05-10

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsable, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Investissements Standard Life Inc.	Tremblay	Jean	2010-05-07
Sigma Alpha Capital Inc.	Garant	Jean-Sebastien	2010-05-05
Sipar Inc.	Côté	Philippe	2010-05-05

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514766	Canada Protection Plan Inc.	Ayal Alalouf	Assurance de personnes	2010-05-10
514769	Stanhope Simpson Insurance Ltd.	Steven Bates	Assurance de dommages	2010-05-10
514772	Services financiers Pierre Rodrigue inc.	Pierre Rodrigue	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-05-06
514775	Groupe-Robillard inc.	Michael Robillard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-05-11
514793	Services financiers G. Thibeault (2010) inc.	Gérald Thibeault	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-05-06

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES**DÉCISION N° 2010-PDIS-2247**

STANISLAV KAREV
 [...]

Inscription n° 514 392

Décision

(article 136 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Stanislav Karev détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le no 514 392, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Stanislav Karev est assujettie à la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 4 mars 2010, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 19 février 2010.
3. Stanislav Karev n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 19 février 2010.
4. Le 12 mars 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Stanislav Karev, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, la représentante avait jusqu'au 27 mars 2010.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Stanislav Karev.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le premier alinéa de l'article 115 s'applique à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. Le deuxième alinéa de cet article s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses

employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Stanislav Karev dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'elle soit conformée au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Stanislav Karev :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 16 avril 2010.

M^e Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0775

DATE : 10 mai 2010

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M ^{me} Ginette Racine, A.V.C.	Membre
M. Pierre Perreault, A.V.A., Pl. Fin.	Membre

M^e CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

M. JEAN BISSONNETTE, conseiller en sécurité financière et conseiller en assurance et rentes collectives

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

[1] Les 23 et 24 février 2010, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni à l'Hôtel Le Dauphin sis au 600, boulevard Saint-Joseph, à Drummondville, et a procédé à l'audition d'une plainte amendée portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTÉ AMENDÉE

« À L'ÉGARD DE SON CLIENT GESTION FRANÇOIS BEAUDOIN INC.

1. À Drummondville, vers le 1^{er} avril 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des

CD00-0775

PAGE : 2

fins personnelles, un montant de 35 000 \$ lui ayant été confié par son client Gestion François Beaudoin Inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

2. À Drummondville, vers le 4 avril 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 15 000 \$ lui ayant été confié par son client Gestion François Beaudoin Inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

3. À Drummondville, vers le 22 avril 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 5 000 \$ lui ayant été confié par son client Gestion François Beaudoin Inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT ÉRIC FAFARD

4. À Saint-Germain-de-Grantham, vers le mois d'avril 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 25 000 \$ lui ayant été confié par son client Éric Fafard, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT BRUNO HUGI

5. À Saint-Théodore-d'Acton, vers le 24 juillet 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 25 000 \$ lui ayant été confié par son client Bruno Hugi, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

6. À Saint-Théodore-d'Acton, vers le 26 août 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en

CD00-0775

PAGE : 3

s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 100 000 \$ lui ayant été confié par son client Bruno Hugi, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

7. À Saint-Théodore-d'Acton, vers le 4 septembre 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 100 000 \$ lui ayant été confié par son client Bruno Hugi, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE DRAINAGE LAZURE INC., DENIS DUCHESNE, MARCEL HEINE ET SANDRA HEINE

8. À Saint-Liboire, vers le 18 septembre 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 5 000 \$ lui ayant été confié par l'administrateur et actionnaire de sa cliente Drainage Lazure Inc., Marcel Heine, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

9. À Saint-Liboire, vers le 18 septembre 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 6 000 \$ lui ayant été confié par l'employée de sa cliente Drainage Lazure Inc., Sandra Heine, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

10. À Saint-Liboire, vers le 9 décembre 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 40 000 \$ lui ayant été confié par sa cliente Drainage Lazure Inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

11. À Saint-Liboire, vers le 9 décembre 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des

CD00-0775

PAGE : 4

fins personnelles, un montant de 10 000 \$ lui ayant été confié par le président et principal actionnaire de sa cliente Drainage Lazure Inc., Denis Duchesne, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

12. À Saint-Liboire, vers le 9 décembre 2008, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 5 000 \$ lui ayant été confié par l'administrateur et actionnaire de sa cliente Drainage Lazure Inc., Marcel Heine, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT MICHEL MÉNARD

13. À Drummondville, vers le 22 janvier 2009, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 5 000 \$ lui ayant été confié par son client Michel Ménard, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SES CLIENTS ROLAND FRÉCHETTE ET ANDRÉE FRÉCHETTE

14. À Saint-Nicéphore, vers le 6 avril 2009, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 5 000 \$ lui ayant été confié par ses clients Roland Fréchette et Andrée Fréchette, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT RÉJEAN DESROCHERS

15. À Warwick, vers le 6 avril 2009, l'intimé **JEAN BISSONNETTE** a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 15 000 \$ lui ayant été confié par son client Réjean Desrochers, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE PAULETTE LONGPRÉ

16. À L'Avenir, vers le 16 juin 2008, l'intimé JEAN BISSONNETTE a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 30 000 \$ lui ayant été confié par sa cliente Paulette Longpré, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

17. À L'Avenir, vers le 5 décembre 2008, l'intimé JEAN BISSONNETTE a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 5 000 \$ lui ayant été confié par sa cliente Paulette Longpré, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

18. À L'Avenir, vers le 8 avril 2009, l'intimé JEAN BISSONNETTE a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 6 000 \$ lui ayant été confié par sa cliente Paulette Longpré, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

19. À L'Avenir, vers le 7 juillet 2009, l'intimé JEAN BISSONNETTE a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 500 \$ lui ayant été confié par sa cliente Paulette Longpré, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT JOHNY HUGI

20. À Saint-Théodore-d'Acton, vers le 26 août 2008, l'intimé JEAN BISSONNETTE a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 150 000 \$ lui ayant été confié par son client Johnny Hugi, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

CD00-0775

PAGE : 6

À L'ÉGARD DE SON CLIENT ROCH ROBITAILLE

21. À Warwick, vers le 21 juillet 2008, l'intimé JEAN BISSONNETTE a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 85 000 \$ lui ayant été confié par son client Roch Robitaille, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

22. À Warwick, vers le 31 juillet 2008, l'intimé JEAN BISSONNETTE a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 15 000 \$ lui ayant été confié par son client Roch Robitaille, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE GUYLAINE GERMAIN

23. À Warwick, vers le 15 septembre 2008, l'intimé JEAN BISSONNETTE a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en s'appropriant, pour des fins personnelles, un montant de 25 000 \$ lui ayant été confié par sa cliente Guylaine Germain, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 17 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01) et 2, 6, 10 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2); »

[2] Alors que la plaignante était représentée par son procureur M^e Mathieu Cardinal, l'intimé, bien que dûment appelé, était absent.

[3] Après un certain temps d'attente, ce dernier ayant fait défaut de se manifester, la plaignante fut autorisée à procéder par défaut.

[4] Elle fit entendre M. Donald Poulin, M. François Beaudoin, M. Éric Fafard, M. Bruno Hugli, M^{me} Sandra Heine, M. Marcel Heine, M. Denis Duchesne, M. Michel Ménard, M. Roland Fréchette, M^{me} Andrée Fréchette, M. Réjean Desrochers,

CD00-0775

PAGE : 7

M^{me} Paulette Longpré, M. Johny Hugi, M. Roch Robitaille, M^{me} Guylaine Germain et produisit une imposante preuve documentaire sous les cotes P-1 à P-70.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[5] De l'ensemble de la preuve présentée au comité, il ressort clairement que du 1^{er} avril 2008 au 7 juillet 2009 l'intimé a emprunté des clients mentionnés aux différents chefs d'accusation contenus à la plainte amendée, aux dates y précisées, les sommes y indiquées.

[6] Il a profité de la connaissance qu'il avait de leur situation personnelle ainsi que du lien professionnel qu'il entretenait avec ces derniers pour les convaincre, au moyen de représentations trompeuses ou mensongères, de lui confier, à court terme, lesdites sommes dont le total est de l'ordre de 700 000 \$.

[7] Selon ce qu'il connaissait de ceux-ci et des relations qu'il entretenait avec chacun d'eux, il a joué sur des « touches » différentes.

[8] À bon nombre, il a laissé entendre qu'il avait une occasion unique de placement sans risque dans le domaine immobilier, ou l'opportunité d'acheter à bon compte une ou des entreprises en difficulté. À un ami de sa famille et de son père, il a prétendu qu'il cherchait les sommes nécessaires pour rembourser à ce dernier les montants qu'il lui devait. À un autre, il a indiqué qu'étant affligé d'un mal insolite, il devait pour survivre, soit se procurer un médicament très coûteux accessible qu'aux États-Unis, soit s'y rendre pour y subir une opération chirurgicale.

CD00-0775

PAGE : 8

[9] Après de certains clients, il a utilisé une stratégie au moyen de laquelle, après que ceux-ci lui eurent prêté un premier montant et alors même qu'ils n'avaient obtenu aucun remboursement de leur prêt, il rappiquait dans le but d'obtenir un second et même un troisième prêt. Il avisait alors lesdits clients qu'à moins que des montants additionnels ne lui soient avancés, la transaction initialement présentée comme devant leur rapporter beaucoup risquait de « tomber à l'eau » et de le placer dans une situation où il lui serait éventuellement impossible de leur rembourser leur premier prêt.

[10] En résumé, c'est sans aucun scrupule, par un ensemble de moyens dolosifs ou par la supercherie que l'intimé a sollicité les fonds de ses clients.

[11] Puis une fois les sommes recherchées obtenues de ceux-ci, au mépris des règles de la probité, il s'est approprié celles-ci à des fins personnelles ou les a utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été confiées.

[12] La plupart des clients ne sont pas parvenus à obtenir de l'intimé une quelconque forme de remboursement des sommes empruntées, et ce, malgré de nombreuses demandes et démarches à cet effet.

[13] Seuls MM. Éric Fafard et Johny Hugi sont parvenus après de multiples interventions et, bien après l'échéance, à obtenir un remboursement des montants confiés à l'intimé, complet dans le premier cas et partiel (50 %) dans le second cas. Dans l'un de ces cas cependant (à cause de la contemporanéité des emprunts et des remboursements), il semble que le remboursement ait été effectué au moyen de sommes empruntées d'un autre client.

CD00-0775

PAGE : 9

[14] Quant à M. Bruno Hugli, après avoir intenté des procédures judiciaires, obtenu jugement ainsi qu'entrepris des procédures d'exécution contre l'intimé, il n'est parvenu à récupérer qu'environ 20 000 \$ de la somme de 225 000 \$ confiée à l'intimé.

[15] En conclusion, la preuve présentée au comité a révélé que bien au-delà du simple défaut de rembourser à l'échéance le capital et les intérêts échus en vertu des prêts qu'il a contractés auprès de ses clients (ce qui en soi constitue en droit disciplinaire une faute d'appropriation), l'intimé s'est accaparé sans droit, au moyen d'un système calculé prenant appui sur la supercherie et le mensonge, des fonds de ces derniers.

[16] Il a profité des liens professionnels qu'il entretenait avec eux pour les tromper, les duper et les escroquer. Le total des sommes qu'il s'est approprié est de l'ordre de 600 000 \$.

[17] L'intimé sera déclaré coupable de tous et chacun des vingt-trois (23) chefs d'accusation contenus à la plainte amendée.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

ACCUEILLE la plainte amendée;

DÉCLARE l'intimé coupable de tous et chacun des vingt-trois (23) chefs d'accusation contenus à la plainte amendée;

CONVOQUE les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction.

CD00-0775

PAGE : 10

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Ginette Racine

M^{me} GINETTE RACINE, A.V.C.
Membre du comité de discipline

(s) Pierre Perreault

M. PIERRE PERREAULT, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Mathieu Cardinal
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé était absent.

Dates 23 et 24 février 2010
d'audience :

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.